

*Autonni Vlogyana*  
 Pensione Primavera  
 Via Montebello, 104  
 SECRÉTARIAT

Le bâtiment du Secrétariat réservé aux fonctionnaires de la Société contient plus de 400 bureaux répartis sur cinq étages entre les quinze sections, services centraux et annexes.

**LA BIBLIOTHÈQUE**

La Bibliothèque de la Société est un centre de documentation unique pour toutes les questions d'ordre international ayant trait notamment aux travaux de la Société. Une carte de lecteur est délivrée à toute personne dont



*Aile de la Bibliothèque*

la demande écrite, adressée à la Direction de la Bibliothèque, aura été agréée. Heures d'ouverture: de 9 à 13 heures et de 14 à 18 heures tous les jours ouvrables.

**LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ**

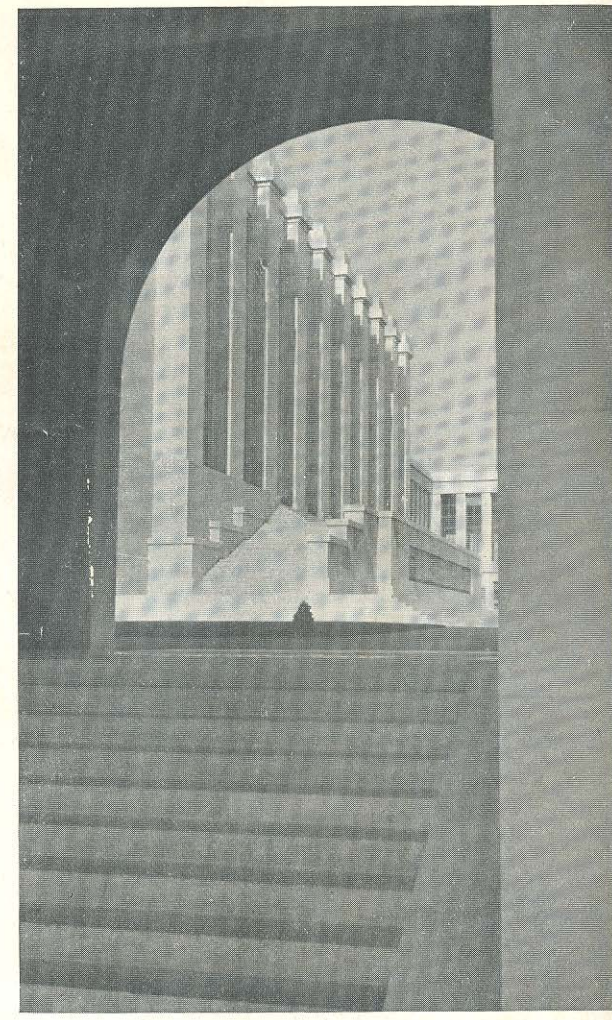
Le *Résumé mensuel des travaux de la Société des Nations* donne une idée générale de l'activité de la Société. Il paraît en français, anglais, allemand, espagnol, italien et tchèque; prix 5 francs suisses, 8 shillings ou 2 dollars américains par an.

Pour une étude plus approfondie, consulter le *Journal Officiel*, recueil des procès-verbaux et documents, ainsi que les publications spéciales des diverses sections.

Le *Petit Manuel de la Société des Nations* (prix 1 franc suisse, publié en cinq langues) offre un exposé succinct de l'organisation et de l'activité de celle-ci.

Un *catalogue* très détaillé des publications de la Société est envoyé sur demande adressée au Service des Publications de la Société à Genève (Suisse), ou à l'un de ses dépositaires dans les divers pays.

*T. Gennaro*  
*Villa S. Apollonio*  
*Aviglianone*  
*Ferrara*



**LA SOCIÉTÉ  
 DES NATIONS  
 SON ŒUVRE  
 SON PALAIS**

*Smith's  
 Rue Faraday 10  
 Paris*

*Mr. Gennaro de la Romagna  
 pag. 107  
 per informazioni (Aide)*



*Façade principale du Bâtiment de l'Assemblée*

## LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

*« La Société est ce que ses Membres la font. Si elle réussit, c'est parce que ses Membres ont, dans une activité concertée, la volonté et le pouvoir d'appliquer les principes du Pacte. Si elle échoue, c'est parce que ses Membres manquent soit de la volonté, soit du pouvoir de s'acquitter de leurs obligations. Sa force ou sa faiblesse dépendra du nombre, de l'importance et de la fidélité des Membres qui la composent, ainsi que de l'appui que les Gouvernements des États membres trouvent auprès de leur propre peuple. Si cet appui national est fort, la Société sera forte. S'il est faible, hésitant, la politique de la Société ne saurait être ferme et constante. Bref, l'opinion publique est pour la Société des Nations aussi importante qu'elle l'est pour tout gouvernement démocratique. »*

Sir Samuel HOARE.

(Seizième Assemblée, 11 septembre 1935.)

## CE QU'EST LA SOCIÉTÉ

La Société des Nations n'est pas un super-État ; c'est une association d'États dont ne font partie que ceux qui le veulent bien.

En principe, les organes de la Société des Nations (Assemblée, Conseil) proposent, recommandent, mais n'imposent pas.

Cependant, en devenant Membres de la Société des Nations, les États ont consenti des limitations considérables de leur liberté, ils se sont engagés notamment à ne pas faire la guerre dans certaines circonstances, à appliquer, dans certains cas, des sanctions contre l'État qui recourt à la guerre. Les organes de la Société des Nations surveillent et réglementent l'exécution de ces obligations.

## LE PACTE

Le Pacte de la Société des Nations constitue la Charte fondamentale de l'institution. Il a été élaboré en 1919, et placé en tête des différents traités dont il forme le préambule. Cependant, il est distinct de ces traités et la qualité de membre de la Société des Nations est complètement indépendante de celle de signataire des Traités de Paix. Un nombre considérable de ses Membres ne sont pas signataires des Traités de Paix.

Le Pacte comporte vingt-six articles.

## QUI EST MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ?

La Société des Nations vise à l'universalité ; elle est ouverte à tous les États du monde qui se gouvernent librement et qui acceptent les obligations imposées à tous ses Membres. L'Assemblée, par un vote à la majorité des deux tiers, prononce l'admission des États candidats qui remplissent les conditions requises.

Le nombre des États membres a varié par suite des admissions et des retraits. De quarante et un au début de 1920, le nombre a atteint soixante ; il est actuellement de cinquante-huit.

## LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société des Nations a d'une façon générale une double mission :

1° Sauvegarder la paix et régler les différends internationaux par les méthodes suivantes : a) Arbitrage, règlement judiciaire, conciliation, réexamen des traités ; b) Sécurité collective et sanctions ; c) Réduction des armements.

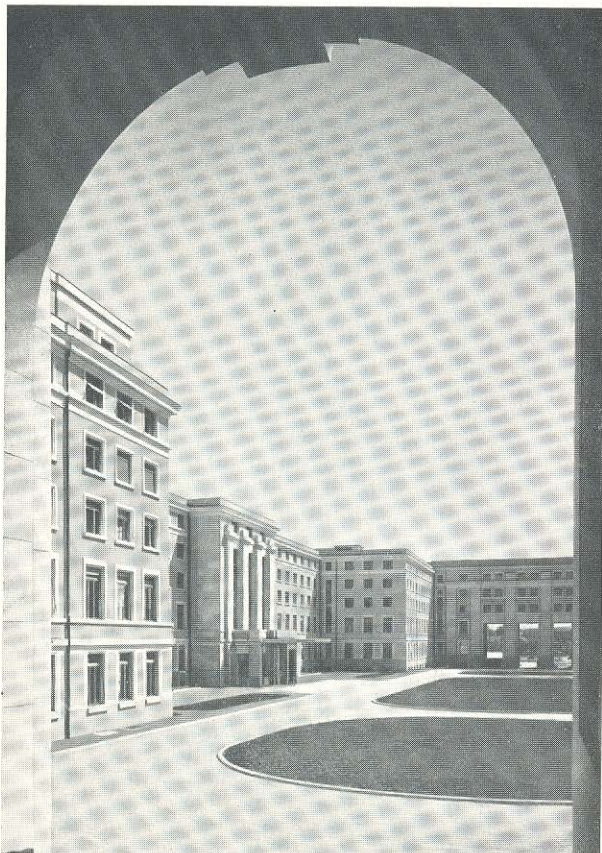
2° Organisation, dans les domaines les plus divers, de la collaboration des peuples dans l'intérêt matériel et moral de l'humanité (questions financières, économiques, sociales, communications, hygiène, coopération intellectuelle, etc.).



M. J. Avenol  
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
 DE LA SOCIÉTÉ

#### LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ

Pour remplir cette mission, la Société des Nations dispose de deux organes de décision : l'Assemblée et le Conseil. Tous deux ont au fond la même compétence, qui s'étend à tous les domaines de l'activité de la Société. Mais, tandis que l'Assemblée, composée des représentants de tous

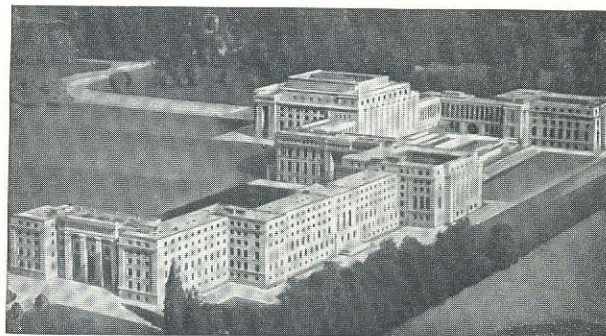


Cour intérieure du Secrétariat

les Membres de la Société, ne se réunit d'ordinaire qu'une fois par an, le Conseil, qui ne comprend actuellement que quinze Membres<sup>1</sup>, tient au moins trois sessions par an. Tous deux se réunissent d'ailleurs en session extraordinaire quand les circonstances l'exigent.

Ainsi, l'Assemblée peut être considérée comme l'autorité suprême, alors que le Conseil, avec ses dimensions plus restreintes et ses réunions plus fréquentes, apparaît comme l'organe d'action de la Société.

L'organe de préparation et d'exécution des travaux de la Société des Nations est le Secrétariat. Il est composé de fonctionnaires internationaux, c'est-à-dire de fonctionnaires au service de l'institution, et non du pays



Vue aérienne du Palais

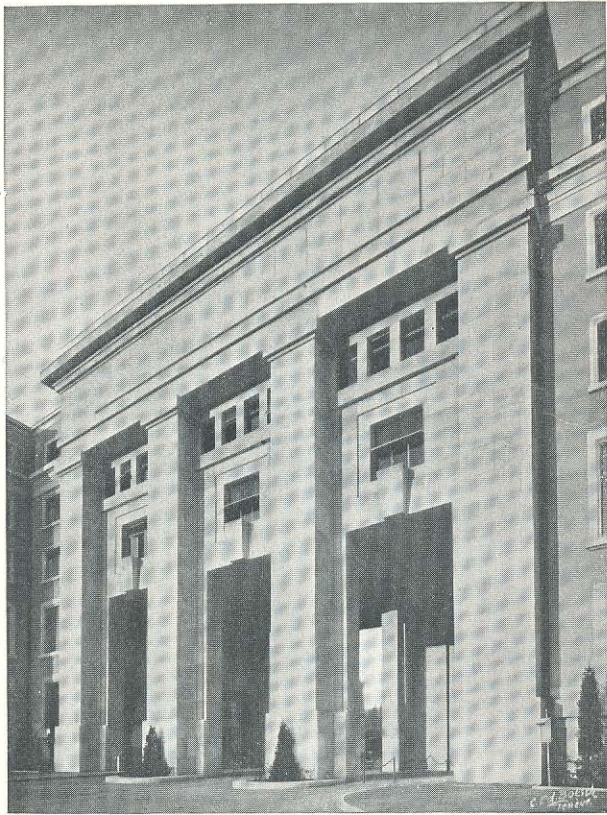
dont ils sont ressortissants. Il joue en somme, vis-à-vis du Conseil et de l'Assemblée, le rôle que les services des ministères jouent vis-à-vis des gouvernements dans le cadre national.

Il faut mentionner encore, d'une part, la Cour permanente de Justice internationale, tribunal international prévu par le Pacte, qui a son siège à La Haye; d'autre part, l'Organisation internationale du Travail, institution autonome qui est chargée de la réglementation internationale des conditions de travail des salariés et qui a son siège à Genève.

#### L'ŒUVRE DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Pour apprécier exactement l'œuvre accomplie par la Société des Nations durant les dix-sept années de son

<sup>1</sup> A savoir : quatre Membres permanents qui sont de grandes Puissances (Royaume-Uni, France, Italie, Union des Républiques soviétiques socialistes) et onze Membres élus par l'Assemblée pour une durée de trois ans.



*Entrée principale du Secrétariat*

existence, il importe de se rappeler dans quelles conditions elle a été créée :

a) Accueillie à sa naissance, au lendemain de la guerre mondiale, par un élan de mystique populaire, la Société des Nations a été parfois considérée comme une sorte de pouvoir magique, capable par sa seule vertu de faire régner dans le monde la paix perpétuelle, la justice absolue et la prospérité universelle. Or, la Société des Nations ne saurait accomplir de miracles. Elle est, comme toute institution humaine, sujette à des erreurs et à des faiblesses ; comme les États qui la composent, elle est exposée aux contre-coups des crises politiques, économiques et sociales.

b) La Société des Nations comprend la grande majorité, mais non la totalité des États du monde. Non seulement plusieurs grands États l'ont quittée, mais les États-Unis d'Amérique n'ont jamais adhéré à cette institution, née cependant d'une initiative du Président

Wilson. Ces absences ont certainement été en grande partie responsables de l'impuissance où s'est trouvée la Société de régler pacifiquement plusieurs conflits importants.

Si, compte tenu de ces facteurs peu favorables, on envisage l'activité de la Société, on ne peut manquer de reconnaître que celle-ci a été considérable et bienfaisante :

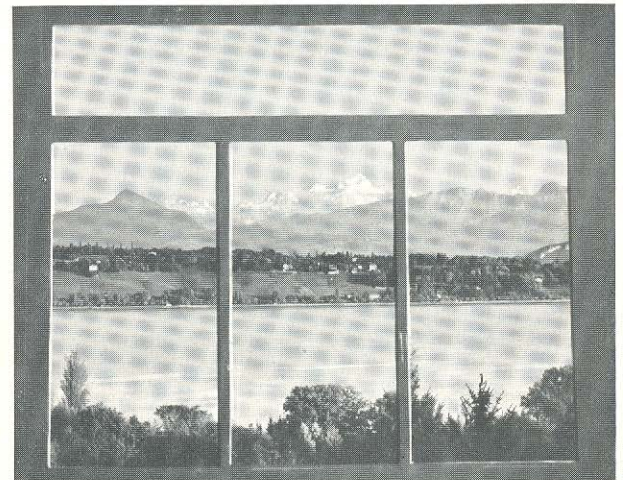
1. — La Société a résolu ou aidé à résoudre pacifiquement un grand nombre de différends importants : affaire des îles d'Aaland ; de Mossoul ; frontières de l'Albanie ; incident gréco-bulgare ; affaire de Léticia ; différend hongaro-yougoslave ; différend franco-turc au sujet du sandjak d'Alexandrette, etc.

2. — Elle contrôle l'administration des territoires placés sous mandat ; l'un de ces territoires, l'Irak, a été émancipé par elle et est aujourd'hui un de ses Membres.

3. — Elle assure, dans certains pays, l'application des traités et déclarations garantissant les droits des minorités ethniques, de religion ou de langue.

4. — Elle a administré le Territoire de la Sarre et organisé, avec un plein succès, le plébiscite qui a permis à la population de ce pays de se prononcer sur son allégeance politique ; elle exerce encore un contrôle sur la Ville libre de Dantzig.

5. — La Société a également fait sentir les effets pratiques de son activité dans presque toutes les manifestations de notre vie quotidienne. Elle s'est occupée, après la guerre, du redressement financier de plusieurs



*Le mont Blanc, vu des bureaux du Secrétariat*

États, s'est efforcée de réduire les obstacles aux échanges internationaux et a favorisé la conclusion de nombreuses conventions facilitant les communications par voies maritime, fluviale, terrestre et aérienne. En matière d'hygiène, la Société a organisé sur un plan mondial une lutte active contre la propagation de certaines épidémies et maladies particulièrement dangereuses et contre l'usage funeste des stupéfiants. Dans le domaine social et humanitaire, elle travaille notamment à assurer la protection des femmes et des enfants, ainsi que des réfugiés, victimes de la guerre et des troubles qui l'ont suivie. Enfin, elle s'est efforcée de développer la collaboration des peuples dans tous les domaines de l'esprit (sciences, arts, enseignement, littérature) afin de favoriser leur rapprochement et leur compréhension mutuelle.

6. — D'une manière générale, la rencontre fréquente, à Genève (où le Conseil tiendra prochainement sa centième session) d'hommes d'État de presque tous les pays, établit entre ceux-ci un contact quasi permanent, infiniment précieux pour le règlement des différends et la continuité de la collaboration internationale.

#### LE BUDGET DE LA SOCIÉTÉ

Les dépenses de la Société sont couvertes par les contributions des États membres selon la proportion fixée par l'Assemblée. Le budget actuel est divisé en 923 unités. C'est ainsi que le Royaume-Uni paie 11,74 % du budget total, la France 8,69 %, la Suisse 1,84 %, l'Albanie 0,10 %. La valeur de l'unité est actuellement 23.060 francs-or. Le budget total pour l'année 1937 s'élève donc à 923 fois 23.060 = 21.284.380 francs-or.

#### LES BÂTIMENTS DE LA SOCIÉTÉ

En 1924, l'Assemblée décidait la construction de bâtiments nouveaux pour la Société. L'entreprise fut confiée à cinq architectes choisis à la suite d'un concours : MM. Nénot (Paris), Fleggenheimer (Genève), Broggi (Rome), Lefèvre (Paris) et Vágó (Budapest).

En 1929, la première pierre du Palais de la Société était posée dans le Parc Ariana. Le 6 novembre 1933, le bouquet symbolique sur le faite de l'édifice marquait l'achèvement du gros-œuvre.

La disposition adoptée pour l'ensemble des constructions crée une grande esplanade d'honneur de 130 mètres de largeur, sur laquelle donnent les trois bâtiments principaux : au centre, celui de l'Assemblée ; de chaque côté, toujours face au lac et placés symétriquement, le bâtiment du Conseil et celui de la Bibliothèque (don de M. John D. Rockefeller junior).

#### LES DIVERSES SALLES DU PALAIS

Seules les salles vacantes sont montrées au public.

##### 1. SALLE DES ASSEMBLÉES

La grande Salle des Assemblées avec un total de près de 2.000 places représente l'une des plus vastes salles de ce genre qui existent au monde.

##### 2. SALLE DU CONSEIL

Imposante décoration murale (don de l'Espagne), œuvre de José-Maria Sert, exécutée en grisaille, en brun



Salle du Conseil. « La solidarité des peuples »

et en camaïeu or. Murs revêtus en partie d'un marbre beige. Rampes dorées à la feuille. Sièges et table du Conseil recouverts de maroquin vert.

Les peintures symbolisent l'effort de l'humanité à travers les âges pour vaincre successivement les fléaux qui l'accablent et, en dernier lieu, la guerre. La solidarité des peuples, représentée au centre du plafond par cinq mains qui se joignent, est le seul moyen d'y parvenir.

##### 3. SALON DU CONSEIL

Décoration et aménagement par une maison française. Murs ton rose-saumon. Grande glace-miroir carrelée et compositions décoratives en verre gravé. Mobilier en acajou et palissandre.

#### 4. SALLE DU CONSEIL PRIVÉ

Décoration et aménagement par une maison autrichienne. Murs revêtus de boiseries en poirier d'Afrique. Sol recouvert d'un vaste tapis persan fait spécialement pour cette salle. Tables et fauteuils en noyer.

#### 5. SALON DE LA PRÉSIDENTENCE DU CONSEIL

Murs revêtus de flexwood, application de bois très mince collé sur tissu. Sol recouvert d'un grand tapis (don de l'Iran). Mobilier (don de la Suède) composé d'une grande table ovale marquetée (carte du monde), de fauteuils en chêne et d'un pupitre contreplaqué gris.

#### 6. BUREAU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



*Bureau du Secrétaire général*

Don des Pays-Bas. Aménagement par M. Luthmann, La Haye. Boiseries en bouleau clair contreplaqué. Frises en marbre foncé. Planisphère en bois marqueté.

#### 7. SALON D'ATTENTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Don de la Hongrie. Boiseries en noyer. Aménagement par M. Szablya-Frischauf. Tapisseries modernes par M. Basilides (Scènes populaires : moisson, vendange et récolte des fruits).

#### 8. SALLES DE COMMISSION

*Salle n° 3.* — Boiseries en loupe de bouleau et poirier. Composition picturale de M. Barraud (Genevois) (don de la Suisse). Tapis moquette.

*Salle n° 5.* — Aménagement par une maison anglaise. Parois revêtues d'enduit fibreux de tons verts différents. Tapis moquette vert. Cadran d'horloge en relief.

*Salle n° 6.* — Don de la Suisse. Grandes fresques de M. Hügin (Zurichois). Boiseries en chêne naturel.

*Salle n° 7.* — Aménagement par une maison française. Cinq grandes baies entourées d'un encadrement peint et laqué en brun foncé. Sièges en chêne recouverts de cuir rouge sur la tribune présidentielle et de cuir vert foncé dans la salle.

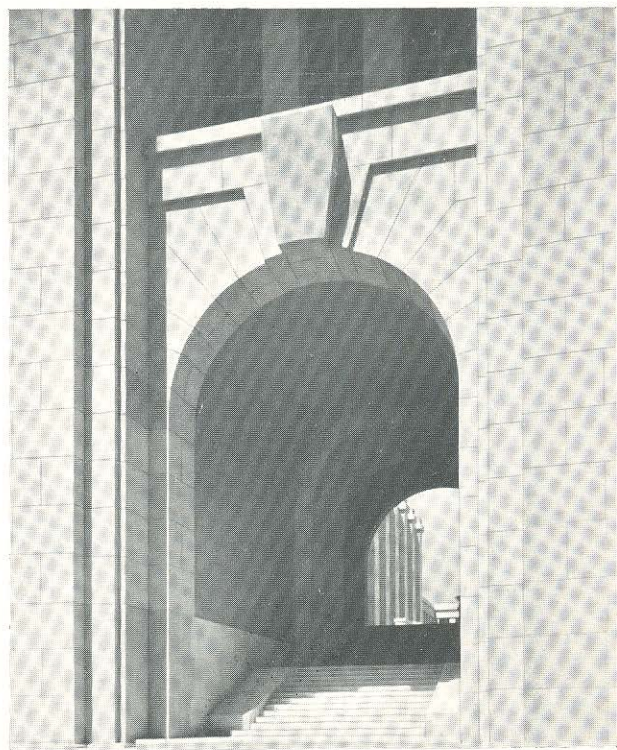
*Salle n° 8.* — Aménagement par une maison danoise. Murs revêtus de boiseries en bouleau de trois nuances. Marqueterie représentant un planisphère.

*Salle n° 9.* — Don de l'Afrique du Sud. Boiseries en stinkwood composant des damiers.

*Salle n° 11.* — Aménagement par une maison hollandaise. Murs recouverts d'un lambrisage en cuir.

*Salles n° 12 et 13.* — Aménagement par une maison italienne. Soubassement en travertin, en partie poli et doré. Plafond en caissons dorés.

*Salle n° 14.* — Aménagement par une maison française. Décoration en frêne verni et dépoli avec filets acajou.



*Détail du Palais*